

Projet Filets Sociaux de Sécurité - Programme TMDH- FIAVOTA

Termes de Références (TDR) des Agences d'exécution (AGEX) chargés des mesures d'accompagnement dans le cadre du programme « Filets sociaux de résilience » mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

I- CONTEXTE

L'ensemble des cadres de référence des orientations politiques nationales en matière de protection sociale, dont en particulier la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) fixe parmi les Objectifs prioritaires le relèvement et la réhabilitation des couches vulnérables.

Dans le cadre du renforcement de son engagement dans la lutte contre la pauvreté à Madagascar, la Banque Mondiale a intensifié son investissement dans le secteur de la protection sociale. Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale dans le cadre de la mise en place d'un programme de filets sociaux et de résilience (FSR) sous la coordination du Ministère de la Population et de la Solidarité et mis en œuvre par le FID.

Le Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH), une des sous-composantes de ce programme, est un transfert d'argent conditionnel qui cible les ménages les plus pauvres ayant des enfants âgés entre 0 et 12¹ ans et a comme objectifs spécifiques de leur fournir un supplément de revenu pour :

- Appuyer l'intégration des enfants de 6 à 14 ans dans le système scolaire ;
- Promouvoir l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans ;
- Appuyer le développement du capital humain et de l'inclusion économique à travers des mesures d'accompagnement

En parallèle des activités de transferts monétaires, des actions d'accompagnement sont mises en place à travers des renforcements de capacité et la promotion de thèmes liés au capital humain, à l'inclusion économique et aux fonds de soutien. Ces mesures d'appui visent à induire un changement de comportement, à améliorer les conditions de vie et à autonomiser les ménages bénéficiaires des programmes.

MANDAT DU PRESTATAIRE DE SERVICE

Le FID envisage d'utiliser une partie de ce financement pour recruter des Agences d'exécution (AGEX) pour

- Mettre en œuvre des Mesures d'accompagnement auprès des bénéficiaires et des communautés, ayant à leur service des accompagnateurs pour assurer l'accompagnement des ménages bénéficiaires

¹ Enfant 0 à 12 ans au moment de l'enregistrement. Une fois prise en charge, l'enfant peut rester dans le programme jusqu'à l'âge de 14 ans tant qu'il est scolarisé en cycle primaire

Les Consultants sont recrutés par le FID conformément à son Manuel de passation de marchés approuvé par la Banque Mondiale.

II- MESURE D'ACCOMPAGNEMENT ET SUPERVISION DE PAIEMENT

2.1 OBJECTIFS DE LA MISSION

Objectif global

L'objectif d'intervention de l'AGEX MACC vise principalement à accompagner les ménages bénéficiaires dans les activités de développement du capital humain, de l'inclusion économique et des fonds de soutien de façon pérenne.

Pour la réalisation de cette mission auprès des bénéficiaires, l'AGEX MACC devrait avoir à sa disposition des accompagnateurs répondant aux critères requis et suffisants.

Objectifs spécifiques

Les missions à mener par l'AGEX MACC se déclinent ainsi :

- Assurer toute activité de communication auprès des ménages bénéficiaires et des autorités locales à la base ;
- Encadrer les bénéficiaires durant la mise en œuvre des activités d'accompagnement suivant le manuel de procédure des mesures d'accompagnement :
 - Inciter les changements de comportement positif pour renforcer le Capital Humain et promouvoir l'éducation, la santé, la nutrition, la gouvernance citoyenne et la sensibilisation des bénéficiaires à fréquenter les services sociaux de base ;
 - Promouvoir la création d'actifs des ménages bénéficiaires, l'équité et le renforcement de la résilience par des activités qui se focalisent sur l'inclusion financière, en l'occurrence la mise en place des associations villageoises/Communautaires d'épargne et de crédit ou VOAMAMI ;
 - Promouvoir l'équité et le renforcement de la résilience par des activités qui se focalisent sur l'inclusion productive ;
 - Promouvoir les moyens de subsistance durable par le biais de développement d'activités génératrices de revenu et/ou travail salarié à moyens termes, l'organisation de formation technique, et le suivi des activités liées à la recherche d'emplois salariés.
- Soutenir les initiatives socioéconomiques des ménages bénéficiaires, et par extension de la communauté ;
- Renforcer la gouvernance citoyenne en matière d'engagement, participation citoyenne, lutte anti-corruption et la gestion des risques environnementaux et sociaux ;
- Mettre en place les acteurs locaux : Mères leaders (ML), Paysans relais (PARE), Agents locaux composés des relais communautaires, Agents Villageois (AV), Alphabétiseurs ;

- Assurer la collecte et la saisie de toutes les données recueillies par les acteurs locaux ;
- Pour les activités de fonds de soutien :
 - Mettre en place, si besoin, les relais communautaires en charge du FS (RC FS/AL) ;
 - Assurer l'accompagnement des bénéficiaires dans l'identification et la mise en œuvre des petits projets à financer par le « Fonds de soutien aux ménages » ;
 - Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des appuis-conseils ;
 - Assurer le suivi technique des activités des ménages bénéficiaires ;
 - Assurer la mise en relation des ménages avec d'autres partenaires locaux ;
 - Assurer la coordination et la coopération possible avec d'autres partenaires sur le terrain (pour donner la technique d'assistance, orientation en activités productives, etc.) ;
 - Assurer la remontée des données sur l'avancement des activités selon la fréquence et les directives du FID (version papier ou version électronique) ;
 - Assurer la collecte et la saisie de toutes les données du FS.

3.1 MISSION DE L'AGEX MACC

Les missions confiées à l'AGEX MACC se présentent comme suit :

I. La restauration du Capital Humain :

- **Mise en place d'Acteurs locaux**
 - * Mères leaders (ML) et Paysans relais (PARE) : 1 ML et 1 PARE pour leader un groupe de 25 ménages bénéficiaires ;
 - * Relais Communautaire (TMDH) : 1 pour 4 ML selon la situation géographique
 - * Agent villageois (AV) 1 pour 5 groupements AVEC
 - * Alphabétiseurs : 2 alphabétiseurs pour 1 groupe d'apprenant.
- **Création et redynamisation d'une vie communautaire :**
 - * Organisation d'une réunion communautaire pour identifier : les problématiques liées aux thématiques et activités proposées ;

- * Séances de discussion avec les acteurs locaux dont les mère-leaders, les paysans relais et les agents locaux (facilitateurs communautaires) sur les problématiques liées aux thématiques et activités proposées
- * Développement d'un plan d'action communautaire pour atteindre les objectifs des MACC en collaboration avec l'équipe de facilitation
- * Suivi du plan d'action des activités MACC ainsi que le processus de mobilisation
- * En collaboration avec les acteurs locaux (mère-leaders, paysans relais, agents locaux, l'équipe d'évaluation), organiser des réunions communautaires, identifier des activités communautaires, mener une évaluation participative des efforts collectifs et par là mesurer l'impact des activités ;
- *Appui et suivi à la construction des espaces physiques et ses connexes ;
- *Promotion de la structuration des bénéficiaires et/ou communauté : association, coopérative, ...
- *Elaboration des plans d'action individuel ou par ménage via approche DOR-GALS ou Saina Mahomby ;
- *Sensibilisation des jeunes, en priorité ceux des ménages bénéficiaires, et promotion des activités socio-culturelles.

L'AGEX MACC se charge également d'appuyer et de suivre les activités d'accompagnement réalisées par les CPS :

- *Les réunions communautaires de la communauté ;
 - *Les suivis des activités communautaires prévues dans le plan d'action communautaire ;
 - *Le suivi et l'appui conseil des membres de la famille bénéficiaires et des ménages non bénéficiaires ;
- **Formation et sensibilisation sur des thématiques liées au développement du bien-être de la famille** à savoir le développement personnel, le développement de la petite enfance, les pratiques familiales essentielles
- * Formation des acteurs locaux (CPS, mère-leaders et des agents locaux)
 - * Effectuer des contres VAD et faire des recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des mères leaders (le quota est de 5 % du nombre total de ménages bénéficiaires par Commune).
 - * Assistance aux séances d'espace productif et/ou d'espace de bien-être

* Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes

- **ALPHABÉTISATION**

* Mise en œuvre des activités alphabétisation des adultes suivant l'approche du MEN ;

- **Sensibilisation**

* Conduite des séances de sensibilisations sur diverses thématiques (santé (VIH/SIDA, COVID19, éducation, nutrition, GRES, Planning Familial, gouvernance citoyenne, Violence Basée sur le Genre, Secourisme et sécurité, foncier, lutte anti-corruption)

* Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes

II. La promotion de l'équité et le renforcement de la résilience :

Inclusion productive

* Information-sensibilisation des ménages bénéficiaires sur la notion de l'inclusion productive

* Collecte des informations sur les potentialités des zones d'intervention et les activités génératrices de revenu (AGR) pratiqués et/ou envisageables

* Priorisation des AGR selon les contextes de chaque zone

* Accompagnement des bénéficiaires à la mise en place AGR et/ou travail salarié

* Suivi de l'utilisation effective des petits matériels agricoles et semences distribués par le FID

* Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes

* Formation et supervision paysans relais et des relais communautaires

* Suivi et accompagnement des bénéficiaires lors de la mise en œuvre des activités

* Encadrement des bénéficiaires sur la mise en œuvre des activités génératrices de revenu

* Encadrement des bénéficiaires lors des formations pour le développement de leurs compétences

- * Assistance à l'espace de bien être
- * Conscientisation des ménages sur l'adoption technique
- * Mise en relation des bénéficiaires avec les autres partenaires potentiels dans les zones
- * Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes

Formation Technique Accompagnement pour l'autonomie des bénéficiaires

- * Formation et supervision des paysans relais et des relais communautaires ;
- * Suivi et accompagnement des bénéficiaires lors de la mise en œuvre des activités ;
- * Encadrement des bénéficiaires sur la mise en œuvre des activités génératrices de revenu ;
- * Encadrement des bénéficiaires lors des formations pour le développement de leurs compétences ;
- * Assistance à l'espace de bien être ;
- * Collecte de données lors des VAD ;
- * Conscientisation des ménages sur l'adoption technique ;
- * Mise en relation des bénéficiaires avec les autres partenaires potentiels dans les zones.
- * Suivi de l'adoption (VAD) auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes

Inclusion financière

- Education financière

- * Formation des acteurs locaux ;
- * Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes.

- AVEC / ACEC

- * Sensibilisation et création des AVEC/ACEC au niveau des groupes des ménages ;
- * Suivi à chaque changement de phase ;

* Suivi de l'adoption auprès des ménages et alimentation des bases de données y afférentes

* Formation des agents villageois (AV)

- **Fonds de soutien**

*Formation technique/Accompagnement des activités génératrices de revenus des bénéficiaires

*Accompagnement des bénéficiaires dans l'identification des petits projets ou Activités Génératrices de Revenus (AGR) à financer par le "Fonds de soutien aux ménages"

*Accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des appuis-conseils

*Formation technique des bénéficiaires

*Validation des fiches de projet : Présenter les fiches de projet présentées par les ménages bénéficiaires pour validation du FID

*Suivi technique des activités des ménages : réalisation des AGR financé par le fonds de soutien

*Appui aux démarrages des activités des bénéficiaires

*Supervision des paiements des fonds de soutien

*Encadrement et formation des relais communautaires

*Suivi de la réalisation des AGR financé par le fonds de soutien et alimentation des bases de données y afférentes

*Identification des vagues de bénéficiaires : Présenter la liste des ménages à payer par vague de déblocage des FS

*Mise en relation des bénéficiaires avec d'autres partenaires locaux

*Alimentation et remontée des données sur l'avancement des activités selon la fréquence et les directives du FID (version papier ou version électronique), y compris le saisie sur des plateformes numériques ;

III. La supervision des paiements des transferts des bénéficiaires

- **Paiement des transferts**

* Supervision des paiements

* Recueil des problèmes rencontrés et des plaintes

* Prévention et rapportage de cas des malversations/corruptions

* Contrôle du respect des mesures sanitaires et la GRES (gestion des risques environnementaux et sociaux), priorisation des femmes enceintes, personnes malades ou ayant un handicap et personnes âgées.

IV. COLLECTE DES DONNÉES

- La collecte des données au niveau des transferts

* Acheminement des registres de coresponsabilités du FID vers les Chefs ZAP et de Chefs ZAP vers le FID après le remplissage par les établissements scolaires ;

* Mise à jour des données relatives à l'état civil des ménages bénéficiaires et de la scolarisation de leurs enfants ;

Coresponsabilité

* Collecte des données sur la scolarisation et la coresponsabilité des enfants ;

- La collecte des données en MACC

* Collecte et dispatch des fiches de présence EBE au niveau des espaces physique de chaque fokontany ;

* Collecte de données sur l'avancement des activités MACC entre autres l'adoption des bénéficiaires ;

* Collecte de données sur les bénéficiaires et vérification de la cohérence des données en vue de l'analyse de la résilience des ménages ;

* La mise à jour des informations sur les bénéficiaires ;

* Gestion de la base des données collectées (opérateur de saisie)

V. La gestion des risques environnementaux et sociaux.

La mise en œuvre de la gestion des risques environnementaux et sociaux correspondantes aux activités MACC & IP

* Formation des acteurs locaux et des mères leaders en matière de lutte contre la déforestation, lutte contre le changement climatique, lutte contre les feux de brousse, protection de l'environnement et gestion des déchets, gestion intégrée des nuisibles et des vecteurs de maladies, violence basée sur le genre, exploitation et violence envers les enfants, VIH SIDA, COVID, sécurité et sécurisation foncière, conformément aux supports fournis par le FID.

- * L'élaboration/la révision des contrats fonciers des espaces physiques conformément au guide pratique foncier,
- * Assurance du respect des gestes barrières durant les formations des bénéficiaires et sur les lieux de rassemblement
- * Collecte des données et suivis lors des VAD.
- * Ouverture des boîtes de doléance suivant note n°- 532 en date du 06 avril 2023 ;
- * En matière de VBG :
 - recueillir les plaintes
 - orienter les victimes vers les acteurs de prise en charge des cas de VBG
 - remonter et rapporter les cas de VBG au FID dans un délai de 24 heures

VI. Suivi évaluation communautaire (pour les sites randomisés)

Réunion d'évaluation communautaire (REC) et réunion de commission restreinte des acteurs (RCRA)

- * Organisation de la réunion ;
- * Mobilisation sociale (autorités, communauté bénéficiaire) ;
- * Préparation de la réunion avec le facilitateur
- * Participation à la RCRA

VII. Autres obligations

- L'AGEX MACC doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds destinés à financer les programmes du FID ;
- Editer le contrat entre le FID et l'AGEX en trois (3) exemplaires originaux (dans le cas où cette obligation est prescrite dans le contrat) ;
- Prendre des photos des activités réalisées avec une localisation GPS
- Établir et présenter les rapports et livrables demandés par le FID et émettre des recommandations et suggestions à l'endroit du FID pour améliorer la qualité des sensibilisations et la mise en œuvre.
- Rapporter le déroulement et les thèmes des séances renforcement des capacités réalisées avec tout autre intervenant ;
- Recueillir les rapports d'activités des acteurs locaux et des livrables attendus et les consolider sous forme de rapport puis les remettre au FID à chaque fin de mois.
- Veiller au suivi du processus de mobilisation communautaire à travers les rencontres systématiques avec les équipes de facilitation, les contre VAD, la sensibilisation des ménages à assister aux espaces de bien-être et ou espaces productifs, le regroupement annuel des mère-leaders, les visites d'échanges

interdistrict, autres évènements (Foire/cérémonie) etc...

- Assurer la réalisation des actions de communication édictées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des activités de sa mission, dont les supports seront fournis par le FID.
- Assister à toutes les séances de formation organisées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement
- Assister aux audiences publiques effectuées par le FID sur l'activité.
- Assister aux réunions liées au suivi évaluation communautaire (SEC) ;
- Tenir à jour les livres de caisse et de banque retraçant l'utilisation des financements confiés par le FID pour la mise en œuvre de l'activité ... ;
- Établir et soumettre au FID les rapports demandés dans les délais prévus ;
- Conserver les documents : le Consultant/Cabinet doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'achat de matériels et outillages et de paiement pendant au moins cinq (05) ans ;

III- CONDITIONS DE TRAVAIL

- a) **Une AGEX pourra être attributaire de 1 lot d'activités au maximum. 1 lot d'activités comprend jusqu'à 5000 ménages bénéficiaires répartis dans les fokontany.**
- b) Le FID effectuera une prise en main de l'AGEX et de son personnel-clé sur l'ensemble des tâches constituant sa mission ;
- c) Le FID fournira à l'AGEX
 - Les canevas des supports disponibles et nécessaires à sa mission ;
 - Les QRCODE à distribuer aux bénéficiaires avant les paiements ;
 - Les fonds confiés relatifs aux indemnités des CPS,
- d) Charge à l'AGEX
 - Les frais relatifs à sa mission (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet, ...) ;
 - L'AGEX dotera des EPI adéquats et adapté au terrain de leur personnel (gilet de sauvetage, casque pour le déplacement en moto,
 - Les fournitures et matériels nécessaires à l'accomplissement des tâches de sa mission décrites dans les présents Termes de Référence, tels que les badges et portes badges de son personnel, les caches bouches + gel hydroalcoolique à l'usage de son personnel, les marquages au sol, ...
- e) Le travail effectué sera évalué suivant un check liste des obligations de l'AGEX-TMDH sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié ;
- f) L'AGEX fournira à son personnel des cache bouches et du gel désinfectant, nécessaires à leur travail ;
- g) Le FID mettra à la disposition de l'AGEX les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,) sont à la charge de l'AGEX.

- h) Certaines activités nécessitent l'utilisation d'un smartphone et d'un ordinateur. Le FID ne prend pas en charge la dotation de ces matériels. En conséquence, le consultant prendra toutes les dispositions nécessaires pour la disponibilité de ces matériels lors de la réalisation de sa prestation en respectant les caractéristiques ci-dessous

OS : Android 8.0

- Mémoire interne : 16 Go- RAM : 2Go- Fréquence minimum : 1,4Ghz

- CPU : Quad-Core- Appareil photo dorsale autofocus : 8 Mpx

- Capteur photo frontal : 5Mpx- NFC : Oui- Capacité Batterie : 4000 mAh

- Charge rapide : Oui – avec GPS

IV- LIVRABLES MACC et SUPERVISION DE PAIEMENT

L'AGEX MACC livrera au FID en version physique et en support électronique :

- Un rapport de démarrage au plus tard 5 jours après la prise en main ;
- Les rapports de formation dispensées et les rapports d'accompagnements réalisés, y compris les livrables des acteurs locaux tous les mois ;
- Les rapports de supervision de paiement effectué ;
- Les rapports de collecte des données sur terrain effectuée,
- Rapport d'accompagnement à l'élaboration des fiches de projet des bénéficiaires pour le fonds de soutien
- Rapport de suivi des activités de fonds de soutien des ménages
- Un rapport final à la fin des prestations.

Le rapport d'activité mensuel, avec les données collectées par les accompagnateurs, est à déposer au FID au plus tard cinq (05) jours calendaires après la fin des prestations sur le terrain (1 exemplaire en version physique, 1 version électronique).

V- CADRE DES RESPONSABILITÉS

Le FID :

- ✓ Organise, si besoin, des formations au profit des accompagnateurs MACC de l'AGEX avant qu'ils commencent à travailler avec les communautés ;
- ✓ Offre des séances de formation dans tous les domaines pertinents du projet, y compris : les objectifs, les attentes en matière de rapports, les sauvegardes environnementales et sociales, la formation et l'orientation des acteurs locaux (mère-leaders, paysans relais, CPS, Relais communautaires), l'orientation des activités d'inclusion productives et autres.

- ✓ Établit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Accompagnateurs ;
- ✓ Établit le registre de coresponsabilité à remplir par les enseignants ;
- ✓ Sensibilise les communautés sur la signification et la nécessité des activités d'accompagnement ;
- ✓ Fournit en temps opportun le guide, outils, supports, kits et matériels nécessaires aux formations et aux accompagnements des bénéficiaires ;
- ✓ Paye les rémunérations des AGEX suivant les dispositions contractuelles en vigueur et met à sa disposition les « fonds confiés » nécessaires à la mise en œuvre de leur mission.

L'AGEX :

- ✓ Participe aux séances de formation organisées par le FID ou ses partenaires. Les frais de déplacement, hébergement et restauration non pris en charge par le Projet sont à la charge de l'AGEX ;
- ✓ Communique aux acteurs locaux les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches) ;
- ✓ Procède aux formations des acteurs locaux ;
- ✓ Mobilise les acteurs locaux sur la tenue des formations et des espaces de bien-être ;
- ✓ Respecte les calendriers de formation des Mères Leaders, Accompagnateurs locaux convenus et communiqués aux communautés ;
- ✓ Supervise les paiements de transferts suivant le calendrier communiqué ;
- ✓ Suit les manuels mis à disposition et respectent le plan de session de formation des acteurs locaux ;
- ✓ Respecte toutes les clauses des Termes de Référence établis ;
- ✓ Respecte les calendriers de livraison des livrables ;
- ✓ Communique continuellement avec l'équipe du projet sur l'avancement des activités, sur les goulots d'étranglements et contribuent au processus de résolution des problèmes sur terrain ;
- ✓ Assure la diffusion des informations et des communications opérationnelles au niveau de la communauté ;
- ✓ Prend des photos/vidéos des activités, en particulier des cas évidents de changement de comportement.

VI- AUTRES OBLIGATIONS DE L'AGEX

- Ouvrir un compte bancaire spécifique au micro-projet : l'AGEX doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir exclusivement les fonds confiés ;

- Tenir à jour les livres de caisse et de banque retraçant l'utilisation des financements confiés par le FID ;
- Etablir et soumettre au FID les rapports demandés dans les délais prévus.
- Conserver les documents du micro-projet : l'AGEX doit conserver une copie de tous les documents comptables et des pièces justificatives d'utilisation des fonds confiés pendant au moins cinq (05) ans.
- Editer le contrat entre le FID et l'AGEX en trois exemplaires originaux (dans le cas où cette obligation est prescrite dans le contrat) ;
- Prendre des photos des activités réalisées avec une localisation GPS ;
- Rapporter le déroulement et les thèmes des séances renforcement des capacités réalisées avec tout autre intervenant ;
- Recueillir les rapports d'activités des acteurs locaux et des livrables attendus et les consolider puis les remettre au FID à chaque fin de mois.
- Veiller au suivi du processus de mobilisation communautaire à travers les rencontres systématiques avec les équipes de facilitation, les contre VAD, la sensibilisation des ménages à assister aux espaces de bien-être et ou espaces productifs, le regroupement annuel des mère-leaders, les visites d'échanges interdistrict, autres évènements (Foire/cérémonie) etc...
- Assurer la réalisation des actions de communication édictées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des activités de sa mission, dont les supports seront fournis par le FID.
- Assister à toutes les séances de formation organisées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement
- Assister aux audiences publiques effectuées par le FID sur l'activité.

VII- CALENDRIER DE LA MISSION :

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé au contrat.

- Les prestations sur terrain devraient débiter au début de chaque mois,
- Au moins à chaque 25ème jour du mois, les accompagnateurs de l'AGEX feront un repli dans leur siège pour assurer les préparations des rapports mensuels, sauf si les paiements des transferts sont programmés pendant cette période de repli.
- L'AGEX fera parvenir au bureau du FID les rapports d'activités contenant la supervision de paiement effectué, les rapports d'accompagnement en développement humain, en inclusion économique, aux fonds de soutien, les rapports de collecte des données sur terrain effectuée et les rapports de collecte et dispatch de registre de coresponsabilité réalisés une fois que ces activités sont terminées sur le terrain.

VIII- DURÉE DE LA PRESTATION

La durée du contrat sera de 24 mois en deux tranches conditionnelles de 12 mois avec comme condition d'affermissement : une évaluation positive de la tranche précédente.

IX- QUALIFICATIONS REQUISES

L'AGEX devrait être une **Association** ou **ONG** à but non lucratif ou **Consortium d'Associations/ONG** à but non lucratif :

- Légalement constitué(e) depuis au moins 3 ans.
- Ayant au minimum deux (02) expériences dans le domaine d'encadrement de bénéficiaires ou d'appuis socio-organisationnels ou de mobilisation sociale des communautés pendant les 5 dernières années,
- Atouts :
 - Une expérience dans les zones d'intervention ;
 - Une expérience en mise en œuvre et formation d'activités génératrices de Revenu (AGR) ou des activités entrepreneuriales.

X- RESSOURCES À METTRE EN ŒUVRE

L'AGEX mettra en place un dispositif opérationnel constitué de : Chef de Mission qui assure la bonne gestion du contrat, des accompagnateurs/ formateurs MACC qui sont responsables de la mise en œuvre des activités de mesures d'accompagnement relatives aux sensibilisations, formations, animations, et accompagnement des ménages bénéficiaires y compris la collecte des données sur le terrain.

Pour une meilleure performance, l'AGEX devrait accorder la priorité au recrutement des accompagnateurs MACC de préférence au niveau local, c'est-à-dire au sein des districts ou des communes où les interventions ont lieu. Il serait préférable qu'ils aient déjà bénéficié de formations en mesures d'accompagnement FID et/ou qu'ils possèdent une expérience avérée dans le domaine du FID.

En cas de désistement ou d'absence prolongée (plus de 5 jours) sur le terrain d'un accompagnateur MACC, l'AGEX doit le remplacer dans un délai de 10 jours par un personnel de mêmes qualifications ou plus et toute de suite opérationnel (i.e formé par l'AGEX sur les thématiques transmises par le FID).

Tout changement de personnel doit être préalablement approuvé par le FID.

Les qualifications minimales requises des personnels AGEX MACC sont présentées dans le tableau ci-dessous. L'AGEX doit présenter les curricula vitae datés et signés par les personnes clés

A NOTER QUE :

- *Les documents et informations utilisés dans le cadre de cette mission sont les*

propriétés de projet et de FID et ne peuvent être divulgués ou partagés à d'autres entités sans le consentement du FID.

- *Les documents et informations partagés ne peuvent être utilisés à des fins autres que dans le cadre de cette mission.*
- *Tout personnel et entité contractant avec le FID est censé respecter scrupuleusement les manuels opérationnels*
- *Les consultants/les ONG/bureaux d'études/etc. ne se livreront pas, de façon directe ou indirecte, à des activités économiques ou professionnelles qui pourraient être en conflit avec les activités accomplies au titre de son contrat avec le FID.*
- *Toutes fraudes, malversations, corruptions d'un membre de l'ONG entraîneront l'expulsion de ce membre dans les activités. Un deuxième cas entraînera une rupture de contrat avec l'ONG.*
- *Si un consultant/ prestataires/ ONG/ bureau d'étude a un lien direct/indirect avec un personnel de FID, il a l'obligation de signaler cela dès la remise de son offre.*

XI- QUALIFICATION REQUISE

- Seules les expériences citées par le candidat dans son dossier de manifestation d'intérêt, qui sont justifiées par des attestations de bonne fin, délivrées par le FID pour au moins 75% des marchés pendant les 5 dernières années et les expériences en dehors du FID justifiées également par des attestations de bonne fin seront considérées comme expériences acquises. **Ainsi, ni les copies de contrat, ni les pages de garde de contrats, ni les lettres d'approbation de rapports finaux, ni les PV de réception des travaux, ne seront pas considérés.**
- **Une Association ou ONG membre d'un consortium et le consortium en question ne peuvent manifester en même temps pour un même lot temps sous peine de rejet de leurs dossiers.**

XII- PERSONNEL DU PRESTATAIRE

Poste	Qualifications minimales	TACHES PRINCIPALES
Chef de mission	<ul style="list-style-type: none">- Bac + 4,° au moins trois ans (36 mois) d'expériences en gestion de contrat ou conduite d'activités d'association (avec pièces justificatives)° et, 2 ans (24 mois) d'expérience en développement social (renforcement des capacités pour le changement de comportement ou en mobilisation communautaire dans le domaine de la protection sociale ou développement local / communautaire) (avec pièces justificatives)	1 Chef de mission (AGEX) / 5 000 ménages bénéficiaires
Accompagnateur / Formateurs MACC	<ul style="list-style-type: none">- Diplôme de Bacc+3 en Sociologie, Agronomie, Géographie, Économie, Anthropologie,	1 Accompagnateur / Formateur / 800 ménages bénéficiaires

	<p>Communication, Travail Social ;</p> <p>°ayant au moins 2 ans d'expériences professionnelles en développement social (renforcement des capacités pour le changement de comportement ou en mobilisation communautaire dans le domaine de la protection sociale ou développement local / communautaire) (avec pièces justificatives)</p> <p>OU</p> <p>- Diplôme de Bacc+2 en Sociologie, Agronomie, Géographie, Économie, Anthropologie, Communication, Travail Social ;</p> <p>°ayant au moins 4 ans d'expériences professionnelles en développement social (renforcement des capacités pour le changement de comportement ou en mobilisation communautaire dans le domaine de la protection sociale ou développement local / communautaire)</p>	
--	---	--

ANNEXE 1

LISTE DES DISTRICTS D'INTERVENTION

LOT N°	REGION	DISTRICT	COMMUNE	NOMBRE FOKONTANY	NOMBRE BENEFICIAIRE
1	ANOSY	BETROKA	IANAKAFY	13	767
	ANOSY	BETROKA	ISOANALA	18	1 571
	ANOSY	BETROKA	MAHASOA EST	10	578
	ANOSY	BETROKA	MAHABO	12	1 057
	ANOSY	BETROKA	BENATO TOBY	10	1 062
2	ANOSY	BETROKA	AMBATOMIVARY	13	917
	ANOSY	BETROKA	NANARENA BESAKOA	5	407
	ANOSY	BETROKA	NANINORA	5	218
	ANOSY	BETROKA	ANALAMARY	8	521
	ANOSY	BETROKA	BEAMPOMBO I	6	479
	ANOSY	BETROKA	BEAMPOMBO II	5	575
	ANOSY	BETROKA	IVAHONA	6	708
	ANOSY	BETROKA	BETROKA	12	1 140
3	ANDROY	AMBOVOMBEANDROY	ANJEKYANKILIKIRA	47	1500
	ANDROY	AMBOVOMBEANDROY	AMBONDRO	69	1900
	ANDROY	AMBOVOMBEANDROY	AMBANISARIKA	40	1200
4	ANDROY	AMBOVOMBEANDROY	AMPAMATA	40	1000
	ANDROY	AMBOVOMBEANDROY	ANTANIMORAATSIMO	48	2900
	ANDROY	BEKILY	TANANDAVA	37	2000
5	ANDROY	BEKILY	AMBAHITA	40	2000
	ANDROY	BEKILY	BEKITRO	66	3000
6	ANDROY	BELOHA	TRANOROA	56	1800
	ANDROY	BELOHA	AMBATOTSIVALA	20	900
	ANDROY	BELOHA	MAHENY	26	800
	ANDROY	TSIHOMBE	ANKILIVALO	29	800
	ANDROY	TSIHOMBE	BEHAZOMANGA	36	1200
7	ANOSY	TAOLAGNARO	ANKARIERA	8	1124
	ANOSY	TAOLAGNARO	ANKILIVALO	6	776
	ANOSY	TAOLAGNARO	ANALAPATSY	16	2100
8	ANOSY	AMBOASARYATSIMO	TRANOMARO	34	2500
	ANOSY	AMBOASARYATSIMO	ELONTY	13	1800
	ANOSY	AMBOASARYATSIMO	MAHABO	9	700